



Government Services & International Trade (GSIT)

Programme de Vérification des Importations République Démocratique du Congo

Guide pour les Opérateurs Economiques

AMÉRIQUES

27%

du chiffre d'affaires

20 100 collaborateurs
330 implantations

EUROPE

33%

du chiffre d'affaires

14 400 collaborateurs
400 implantations

AFRIQUE, MOYEN-ORIENT
ET EUROPE DE L'EST

12%

du chiffre d'affaires

9 000 collaborateurs
260 implantations

ASIE-PACIFIQUE

28%

du chiffre d'affaires

23 000 collaborateurs
410 implantations

CENTRES REGIONAUX

Centre Régional
Moyen-Orient & Afrique
Dubai (EAU)
Tel. (971) (4) 345 28 22
Fax (971) (4) 345 11 47
cdg.contract@ae.bureauveritas.com

Centre Régional Amériques
Houston (USA)
Tel. (1) 281 986 13 00
Fax (1) 281 986 13 57
governmentsservices.usa@bureauveritas.com



**BUREAU
VERITAS**

Move Forward with Confidence

Pour de plus amples informations, veuillez prendre contact :

BIVAC RDC – avenue des Etoiles 22 09
Gombe / Kinshasa – République Démocratique du Congo
Tel: + (243) 09 90 03 69 10 - 11
www.bureauveritas.com/qsit
<http://verigates.bureauveritas.com>



Centre Régional Asie
Shanghai (China)
Tel. (86) (21) 2319 0002
Fax (86) (21) 5831 8321
sha.fd@cn.bureauveritas.com

Centre Régional Europe
Paris/Courbevoie (France)
Tel. (33) (0)1 47 14 62 00
Fax (33) (0)1 47 14 62 01
gsit.france@bureauveritas.com

BIVAC International a été désignée le 1er février 2006 par le Gouvernement de la République Démocratique du Congo pour l'exécution du nouveau Programme de Vérification des Importations.

Depuis sa création, BIVAC International intervient comme prestataire de services dans les Programmes de Vérification des Importations sur les cinq continents. Filiale du Groupe Bureau Veritas, BIVAC International est un leader mondial du contrôle et de l'inspection.

Par le biais de ses interventions, BIVAC International contribue à la facilitation du commerce international et au développement des pays qui utilisent ses services.

En réalisant l'inspection des marchandises avant embarquement, pour le compte de la Direction Générale des Douanes et Accises (DGDA) et de l'Office Congolais de Contrôle (OCC), BIVAC offre à ses clients le niveau d'assurance correspondant à leurs attentes.

Bureau Veritas, créée en 1828, est l'une des sociétés françaises les plus représentées à l'international. Son réseau mondial représente plus de 1 400 bureaux et laboratoires et 66 500 collaborateurs répartis sur les 5 continents.

BIVAC International, filiale de Bureau Veritas, est la division spécialisée dans la facilitation du commerce international, l'évaluation douanière et l'inspection des marchandises. (Government Services & International Trade Division).



**BUREAU
VERITAS**

Move Forward with Confidence



PROCEDURE



MARCHANDISES SOUMISES A L'INSPECTION AVANT EXPÉDITION

Toutes les marchandises destinées à être importées sur le territoire de la RDC dont la valeur FOB est égale ou supérieure à 2 500 USD sont, conformément à la réglementation, obligatoirement soumises à l'inspection avant expédition. Les seules exceptions à cette règle sont citées ci-dessous.

MARCHANDISES EXEMPTÉES D'INSPECTION

- les armes et munitions importées par l'Etat ;
- les animaux vivants ;
- les œufs frais ;
- les fruits, légumes, poissons et viandes, frais ou réfrigérés (non congelés) ;
- les journaux et périodiques ;
- les réimportations en l'état ;
- les effets personnels et objets de déménagement, y compris les véhicules à moteur, à la condition que le véhicule satisfasse aux conditions applicables aux résidents revenant au pays ;
- les colis postaux sans valeur commerciale ;
- les échantillons commerciaux ;
- les cadeaux des gouvernements ou des organisations internationales à des fondations, organisations caritatives reconnues et organisations humanitaires reconnues ;
- les cadeaux personnels ;
- les aides de gouvernements étrangers, d'organisations étrangères ou de personnes privées en cas de catastrophe ;
- les cadeaux et fournitures importés pour leurs propres besoins par les missions diplomatiques et consulaires, par les Organisations du Système des Nations Unies ou par d'autres organisations internationales bénéficiant des franchises douanières ;
- les marchandises acquises à l'aide de dons et fonds externes et d'obtention de prêts ;
- les véhicules d'utilisation ordinaire de plus de 6 mois de circulation (Instruction n° DGDA/DG/DV/DGA.T/DG/006/2013 du 17/10/2013 et DGDA/DG/DV/DGA.T/DG/001/2014 du 21/02/2014)

GLOSSAIRE

ARA : Avis de Refus d'Attestation
AV : Attestation de Vérification
CR : Centre Régional
LIB : Licence d'Importation de Biens
PVI : Programme de Vérification des Importations
USD : Dollar US



RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

1. Licence d'Importation de Biens (LIB)

L'importateur doit se rendre dans une banque agréée muni de sa facture pro forma afin d'ouvrir une « LIB ».

La facture pro forma doit comporter obligatoirement les coordonnées de l'exportateur (indispensables pour organiser l'inspection), ainsi que le détail des produits et des valeurs. Les rabais, commissions et autre service relatif à l'importation doivent être également indiqués.

La LIB est remise au Bureau de Liaison BIVAC par transfert électronique de l'OCC. Le Bureau de Liaison ouvre le dossier de contrôle avant embarquement correspondant et lui attribue un numéro, qui restera la référence unique jusqu'à l'émission du certificat (Attestation de Vérification ou Avis de Refus d'Attestation), sur laquelle elle figurera.

Les données de la LIB et de la facture pro forma sont enregistrées et transmises au Centre Régional Bureau Veritas (CR) qui sera responsable de l'organisation de l'inspection auprès du Centre d'Inspection Physique le plus proche.

Il revient à l'Importateur de prévenir son fournisseur que toute importation en RDC est subordonnée au contrôle obligatoire avant embarquement et qu'il devra fournir les documents exigés par la société d'inspection.

PAYS D'EXPORTATION

2. Contact avec l'exportateur

Dès réception des données transmises par le Bureau de Liaison BIVAC en République Démocratique du Congo, le CR prend contact avec l'exportateur pour organiser l'inspection des marchandises.

3. Inspection physique

L'inspecteur du CR vérifie physiquement les marchandises enfin de s'assurer que celles-ci correspondent au détail noté sur la facture pro forma et la LIB. L'inspection se déroule en présence du représentant de l'exportateur, qui contresigne le rapport.

Au moment de l'inspection ou après, l'exportateur remettra : la facture finale, la liste de colisage, le document de transport, les factures de fret et d'assurance-transport (d'autres documents peuvent être nécessaires selon la nature des marchandises) afin que l'Attestation de Vérification soit émise.

4. Vérification documentaire / Vérification de prix / Classement tarifaire

Les experts du CR vérifient les prix des marchandises et leur codification douanière (en conformité avec les méthodes de comparaison de prix décrites dans les Accords du GATT de 1994).

5. Attestation de Vérification (AV)

Lorsque la quantité, la qualité et le prix des marchandises sont conformes, ou lorsque celles-ci ont fait l'objet de mesures correctives en cas d'anomalies, le CR émet une Attestation de Vérification (AV).

Les données de l'AV sont saisies par le CR et transmises au Bureau de Liaison BIVAC en RDC pour impression sur papier sécurité, avant remise aux importateurs.

RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

6. Fourniture de l'Attestation de Vérification (AV)

L'Attestation de Vérification doit être présentée avec la déclaration en douane et la facture finale pour le dédouanement de la marchandise.

Si l'inspection révèle des non-conformités non corrigées, un Avis de Refus d'Attestation (ARA) est émis en lieu et place de l'AV et l'information est transmise aux Autorités compétentes.